



TEXTE n° 248
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2013-2014

28 novembre 2013

PROPOSITION DE LOI

visant à rétablir les avantages liés aux heures supplémentaires.

L'Assemblée nationale n'a pas adopté la proposition de loi.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 28 novembre 2013.

Le Président,

Signé : Claude BARTOLONE



ISSN 1240 - 8468

Imprimé par l'Assemblée nationale